

## Mesure de limitation volontaire des usages de l'eau dans le Puy-de-Dôme

## Limiter vos usages de l'eau (économies d'eau volontaires)

Limiter l'arrosage en plein jour : potagers, terrains de sports, jardins d'agréments, pelouses, espaces verts, golfs, prairies,







Limiter le nettoyage des façades, des voitures, voiries publiques et privées







Limiter le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert



